CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

HUITIEME REUNION ANNUELLE

DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Jeudi 13 janvier 1972 Première partie

LA HAYE

PRESIDENCE DE M. Walter BEHRENDT

<u>Président</u>

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption du procès-verbal

Ne procès-verbal de la séance du mercredi 12 janvier 1972 est adopté.

Septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (suite)

Après avoir rendu hommage aux orateurs précédents, M. BENIAU, membre de la Commission des Communautés auropéannes, s'associe à ce qui a été dit de la présence aux débats de délégations du Kenya, de l'Cuganda, de la Tanzanie et de l'Ile Maurice. Il espère que les représentants mauriciens pourront participer bientôt à la Conférence en qualité de membres effectifs.

(Applaudissements)

L'orateur rend hommage au document présenté par le rapporteur. Il s'agit d'un de ces grands rapports parlementaires qui font à la fois le point de la situation et qui exposent, à un moment opportun, les objectifs futurs. Pe même, le projet de résolution de la Commission paritaire, excellente synthèse, est l'expression à la fois vigoureuse et nuancée des idées de M. Armengaud.

La Commission des Communautés européennes est consciente de l'acuité des problèmes et de la difficulté de faire accepter les solutions qu'elle propose d'y apporter. Il est bon, avant le temps des nuances et des compromis, d'avoir engagé fermement le débat.

Présentant quelques réflexions sur des points particuliers, l'orateur approuve l'introduction et la partie du rapport consacrées à l'activité de l'association en 1971, qui expriment bien la double responsabilité de la Communauté : maintenir l'association et trouver

CPA/143/1/rév.

aussi des solutions aux difficultés d'autres pays en voie de développement. Renvoyant au mémorandum de la Commission, de juillet 1971, sur les grandes lignes d'une politique communautaire de développement,

M. Deniau déclare que ces deux objectifs sont compatibles. Il n'est pas question de substituer l'un à l'autre, l'on doit pouvoir les rendre complémentaires : la politique que depuis plusieurs années la Communauté mène à l'égard de divers pays du bassin méditerranéen doit être poursuivie et perfectionnée. En plus, et non en remplacement, la Communauté doit s'intéresser à d'autres régions du monde, en appliquant, lorsque c'est utile et possible, des solutions mondiales : il s'agit d'une stratégie globale, mais adaptée régionalement, et coordonnée dans l'espace et dans le temps.

En ce qui concerne les échanges commerciaux, dont la progression a effectivement subi un ralentissement, il convient de saluer la poursuite de la diversification des courants d'échanges. Ce phénomène est normal, et l'on comprend mal l'hostilité qui s'est parfois manifestée à l'extérieur contre les aspects commerciaux de l'association. Si le taux de progression des échanges s'est encore situé au niveau de 8 % en 1970, il subira, en 1971, une réduction correspondant à la baisse des cours du cuivre (Zaïre) et aux difficultés d'écoulement des bananes (Somalie). Cet exemple, que l'orateur veut croire conjoncturel, doit inciter à réfléchir aux instruments propres à renforcer la solidarité économique de l'association.

A propos de la coopération financière et technique, l'orateur estime, lui aussi, que la crise monétaire ne doit pas affecter la capacité d'action du FED. La Commission a déjà pris des adaptations techniques précises à cet effet. D'autre part, l'unité de compte est désormais décrochée du dollar. Mais la remise en ordre à long terme du système monétaire doit prendre en considération les difficultés spécifiques des pays en voie de développement et ne pourra se faire sans une participation accrue de l'Europe dans l'aide aux pays en voie de développement et un changement profond des méthodes, surtout en ce qui concerne le développement et l'équilibre des échanges. Cette participation est en elle-même, et dès maintenant, une réponse adéquate aux exigences américaines sur la répartition des charges.

Abordant un des aspects les plus importants du rapport général, l'évolution et les perspectives de l'association, M. Deniau déclare, à propos de l'industrialisation, que M. Armengaud a bien indiqué les efforts déployes dans ce domaine par la Commission. Comme le rapporteur, il insiste sur l'importance des organisations régionales de coopération économique. A cet égord, la Commission coopère très activement à l'élaboration de nouvelles dispositions destinées à transformer l'Union Douanière d'Afrique Occidentale en une communauté économique. L'orateur rappelle par ailleurs que la Commission s'était déjà efforcée autrefois d'aider techniquement l'Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale.

Au sujet de la nécessité d'une nouvelle politique commerciale, problème capital de la future association, M. Deniau constate que l'aspect préférentiel du régime des échanges a subi une érosion qui ne fera probablement que s'accentuer à l'avenir.

L'association ne peut laisser s'affaiblir aucun de ses trois éléments essentiels : le commerce, la coopération financière, les institutions. Dès lors, l'association doit se renforcer et se perfectionner de l'intérieur, ce qui prouve l'importance capitale de la politique commerciale. M. Armengaud a bien mis en valeur les engagements pris par la Communauté quant à la sauvegarde des structures de l'association et il a dûment souligné l'importance des orientations prises dans la négociation d'élargissement.

L'orateur souligne que la Commission s'est offorcée, dans cette négociation, de prouver que beaucoup d'Etats associés ont des économies tributaires d'un ou doux produits de base. Leur situation présente donc bien des analogies avec celle de certains pays du Commonwealth caractérisés par les monccultures. La Commission a ainsi posé dans le cadre des négociations le principe de l'extension aux produits de base des E.A.M.A. d'un régime analogue à celui invoqué pour certaines cultures du Commonwealth.

Certes, la solution devra être négociée cas par cas, et il n'est pas question d'appliquer une formule générale. Parallèlement, il faudra comme l'a bien montré le rapporteur, songer à d'autres formules et les appliquer avec souplesse et réalisme.

M. Deniau insiste ensuite sur l'importance du dialogue institutionnel. Il s'agit là d'un des traits originaux de l'association.

Toutefois, pour que ce dialogue ait un sens, il doit avoir comme objet des problèmes communs, et non seulement la discussion du montant des aides financières.

La Commission paritaire a sagement évité de tomber dans une querelle de principe entre libéralisme et dirigisme et de classer les économies africaines et malgache dans des catégories toutes faites. Le seul souci doit être de préparer pour la future association une gamme de solutions visant un but commun : créer ou renforcer une communauté d'intérêts économiques. Le dialogue institutionnel, si original, en vigueur dans l'association perdrait cependant sa valeur s'il n'était plus alimenté par des objectifs plus généraux et par des problèmes communs.

Le traité sur l'élargissement des Communautés européennes fera une part importante à la sauvegarde et à l'extension de leur politique d'association. Il ne manquera pas de susciter, en particulier dans les pays du Commonwealth, des réflexions, des contacts. La Commission participera à cet effort d'explication. Mais il était essentiel que, dans la perspective de 1972, l'Assemblée exprimât fermement son opinion sur le destin et le contenu de l'Association.

(Applaudissements)

Modification de l'ordre du jour

Sur proposition du Président et avec l'accord du rapporteur, la Conférence décide d'interrompre la discussion du rapport de M. Armengaud et de procéder à l'examen du document de travail de M. Glinne. La discussion du rapport de M. Armengaud sera reprise immédiatement après cet examen.

Document de travail de M. Glinne, sur la coordination de l'action des 24 Etats partenaires de l'Association dans le cadre des organisations internationales de coopération économique et de développement, en application notamment du protocole n° 5 de la Convention de Yaoundé II

Présentant son document de travail sur la coordination de l'action des 24 états partenaires de l'association dans le cadre des organisations internationales de coopération et de développement économique, M. GLINNE s'interroge d'abord sur les limites de cette coordination.

Dans le préambule de la Convention d'association notamment, les parties contractantes manifestent leur volenté mutuelle de coopération sur la base d'une complète égalité. Cette affirmation implique nécessairement que les parties contractantes veillent aussi à une certaine coordination politique. L'orateur estime que d'une manière générale, on ne saurait dissocier la politique économique de considérations de politique générale. Cela étant, le volume des activités communes des 24 états partenaires de l'association, de même que leur efficacité, seront essentiellement fonction de la mesure dans laquelle leurs intérêts économiques seront coordonnés.

Cette coordination est d'autant plus indispensable que les nombreuses organisations internationales s'occupant de problèmes de coopération économique ont des compositions fort différentes.

Le contenu de la coordination est essentiellement fonction d'une "analogie d'intérêts". Si la Convention de Yabundé s'inspire de certaines convergences d'intérêts, elle n'ignore pas les importantes oppositions qui séparent les Etats africains et malgache associés aussi bien entre eux que vis-à-vis de la Communauté européenne. On a donc envisagé, pour des domaines déterminés, les conditions d'une action commune, mais sans définir ni la portée concrète de cette action, ni les modalités à suivre lorsqu'aucune règle de procédure n'est prévue dans la Convention ou lorsque les règles prévues sont insuffisantes.

Les instruments "classiques" de la coordination d'intérêts sur le plan international sont l'information et la consultation. Il convient d'ajouter à cela, par exemple, les ententes entre les délégations aux conférences internationales et, d'une manière générale, les contacts personnels. Ce qui importe dans ce contexte, c'est de ne pas se contenter de déclarations purement théoriques, mais d'avoir la sincère volonté d'aboutir, dans l'intérêt de tous, à l'harmonisation de conceptions différentes.

Les fondements politique et juridique de la coordination ont été posés par la première Convention de Yaoundé et repris ensuite par la deuxième Convention, celle-ci étant cependant moins explicite. L'orateur se réfère à ce propos à l'article 15, à l'article 60 et au protocole n° 5 de la Convention de Yaoundé II, qui renferment les éléments juridiques de base de la coordination.

Abordant le problème des obstacles qui s'opposent à la coordination, l'orateur cite en premier lieu les limitations qui tiennent au souci, sans aucun doute légitime, d'indépendance nationale qui anime les états associés africains. D'autres obstacles découlent des différences de situation géographique et démographique, des disparités quant à la production et aux ressources en matières premières, des différences de climat, etc., qui impliquent une différenciation des positions de départ et, partant, des intérêts nationaux.

Pour ce qui est des mesures pratiques, l'orateur souligne que la coordination des intérêts économiques des 24 états membres de l'association suppose une pré-coordination. Il faut d'abord procéder, au sein des institutions prévues à cet effet, à la réduction du nombre des intérêts divergents.

Il résulte des rapports annuels d'activité du Conseil d'association que, dans la pratique, la coordination peut être considérée comme généralement satisfaisante. Toutefois, certaines faiblesses d'organisation découlent du fait que les personnes qui font partie des délégations aux conférences internationales ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qui siègent au sein des institutions de coordination. D'autre part, un défaut d'information a été constaté

dans un cas précis à l'intérieur même de la Communauté. Per ailleurs, les efforts faits par les 24 partenaires pour agir en commun sur le plan international se sont toujours heurtés au fait que la Convention de Yaoundé n'impose pas la définition d'une position commune. On en est resté souvent à des consultations purement formelles lorsque les divergences d'intérêts apparurent comme trop considérables.

En ce qui concerne les secteurs sur lesquels la coordination a porté, l'orateur souligne l'importance particulière des efforts déployés lors de la préparation de la deuxième conférence sur le commerce mondial qui s'est tenue à la Nouvelle Dehli. Il s'agissait d'une véritable coordination d'intérêts en vue d'une action commune de grande envergure. En revanche, d'autres efforts de coordination n'ont pas été aussi fructueux. L'orateur songe à ce propos aux consultations qui ont eu lieu en vue des négociations multilatérales dans le cadre du G.A.T.T.

Pour ce qui est du champ d'application du protocole n° 5, M. Glinne signale, comme un fait majeur, l'élargissement de la Communauté en Europe, qui ne manquera certes pas de poser des problèmes à l'association. Après avoir analysé le système appliqué par les Etats africains du Commonwealth en ce qui concerne la coordination de leurs politiques sur le plan international, l'orateur souhaite que ces pays puissent retrouver, dans les accords qui seront conclus avec eux, au moins l'équivalent des procédures de concertation qu'ils ont pu suivre jusqu'à présent.

Enfin, M. Glinne met l'accent sur le fait que l'association résulte d'engagements réciproques que les partenaires doivent assumer en permanence afin d'assurer la pérennité de la Convention de Yaoundé. De plus grands efforts encore doivent être accomplis en vue d'aboutir à un vrai dialogue.

En conclusion de son exposé, l'orateur appelle l'attention sur la prochaine conférence sur le commerce mondial qui se tiendra à Santiago du Chili et dont la préparation exige, de la part des pays membres de l'association, des efforts particuliers en vue d'aboutir à une véritable politique des produits de base.

M. <u>DEWULF</u> souligne l'importance du document de travail présenté par M. Glinne. Néanmoins il a parfois l'impression de ne pas être sur la même longueur d'ondes.

L'orateur s'interroge sur le cadre du débat et insiste sur l'importance de bien situer le point de départ afin de ne pas perdre de vue le point d'arrivée de cette importante discussion. Le premier point de départ est d'ordre politique : la souveraineté et l'indépendance des Etats associés. Le deuxième point de départ est d'ordre juridico-politique. Il s'agit en effet de ne pas s'écarter du contenu de la Convention de Yaoundé et du traité de Rome. Certes, l'orateur souligne avec M. Glinne qu'il faut également prendre en considération le dynamisme interne caractérisant l'application de cette Convention et de ce traité. M. Dewulf rappelle l'importance de la Convention d'Arusha et de son impact sur l'ensemble de la politique d'association. Il insiste également sur la nécessité d'étudier le problème sous l'angle des possibilités qu'ont certains états de constituer entre eux des unions douanières et des zones de libre échange.

M. Dewulf établit ensuite une distinction entre les problèmes qui se posent dans l'immédiat - il s'agit essentiellement de problèmes de procédure et de coordination - et les perspectives qui caractérisent le proche avenir, c'est-à-dire le renouvellement de la Convention d'association.

L'orateur estime que le document de travail de M. Glinne n'apprécie pas suffisamment le dynamisme caractérisant le développement institutionnel de l'association. Il insiste sur le pouvoir réel dont dispose le Conseil d'association en vertu de la Convention de Yaoundé. Il rappelle l'importance des articles 10, 13, 20, 27 et 29.

L'orateur souligne à ce sujet le rôle que joue le Conseil d'association en matière d'orientation pour l'assistance technique et financière. La portée politique de l'association ne saurait en effet être sous-estimée. Elle fait un tout et elle se dégage surtout des paragraphes 4 et 6 du préambule et des articles 1 et 20 de la Convention. Cet élément politique doit être pris en considération quand il s'agit de porter un jugement sur la politique étrangère d'Etats souverains et indépendants.

M. Dewulf se déclare d'accord avec les considérations contenues au paragraphe 8 du document de travail, relatives aux consultations et aux échanges d'informations entre les partenaires.

M. Dewulf insiste sur la nécessité de garder une grande précision de langage. En réalité la Convention de Yaoundé n'a pas créé une seule zone de libre échange. On pourrait dire qu'elle en laisse subsister 18, car chaque partenaire garde son autonomie tarifaire.

L'orateur souligne l'importance politique du protocole n° 5 de la Convention de Yabundé II. Il s'agit en effet du seul texte qui vise des actions et des mesures communes. Partout ailleurs on parle surtout de consultations. Il s'agit par conséquent du texte le plus engageant. M. Dewulf conclut en insistant sur la nécessité d'approfondir l'objet du présent débat.

(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. Marcel MARIGOH M'BOUA

Vice-Président

M. <u>PERRET</u>, au nom de la délégation du Niger, souligne la contribution appréciable que le document de M. Glinne apporte à

l'analyse des instruments et procédures de coordination des intérêts des partenaires de l'association.

Il est peut-être excessif de considérer l'adhésion totale de tous les membres de l'association au système économique libéral comme une condition sine qua non de réussite de leur coopération. Une coopération fructueuse est parfaitement possible entre des Etats à régimes économiques différents.

Un certain pluralisme de doctrines économiques est souhaitable. Les mesures de politique commerciale concernant les pays en voie de développement sont par ailleurs autant de dérogations aux principes de l'économie de marché, dont il convient de pallier les inconvénients les plus flagrants.

L'orateur estime que le document souligne à juste titre que l'association paraît parfois jouer un rôle secondaire dans les préoccupations de la Communauté. Ainsi, l'initiative des consultations émane le plus souvent des $E_{\bullet}A_{\bullet}M_{\bullet}A_{\bullet}$

D'autre part, il est regrettable de constater la divergence entre les positions harmonisées au sein des organes de l'association et les interventions ultérieures des représentants de la Communauté dans les instances économiques internationales. Il ne faut pas que les obligations envers les E.A.M.A. se limitent à la coopération financière et technique. La Conférence parlementaire, quant à elle, s'est toujours élevée contre une telle tendance.

Quant à l'élargissement de l'association, rien ne nous permet de préjuger de l'esprit dans lequel les Etats du Commonwealth entreprendront les futures négociations.

En conclusion, l'orateur préconise une approche de plus en plus coordonnée de tous les grands problèmes internationaux si l'on veut préserver constamment, et en étroite coopération avec eux, les intérêts des tats associés.

(Applaudissements)

M. Mohammed Ismail KAHIN, au nom de la délégation de Somalie, se félicite du document de M. Glinne, qui lui semble très important et très instructif. Mais c'est un document qui demandera encore une étude très approfondie. En effet, tout en souscrivant au principe de la coopération préconisée, l'orateur ne peut s'empêcher de formuler quelques réserves.

Il faudra notamment veiller à éliminer tout ce qui serait susceptible de porter atteinte au respect de la souveraineté des Etats. Il conviendra d'établir, à cet égard, si certains points du document de M. Glinne ne vont pas à l'encontre de la Convention de Yaoundé II. Tous les Etats ont un très grand nombre de problèmes et d'objectifs communs. En revanche, d'autres sont spécifiques de tel ou tel Etat et ne peuvent dès lors faire l'objet d'une prise de position commune.

Cette réserve exprimée, l'orateur croit que la collaboration prévue au sein des organismes internationaux sera très utile et très fructueuse. Aussi conviendra-t-il de procéder à des échanges de vues et de tenter de prendre des positions coordonnées et des mesures parallèles.

(Applaudissements)

Sur proposition de M. SISSOKO la Conférence décide de renvoyer à la Commission paritaire l'examen du document de travail de M. Glinne.

Septième rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association (suite)

M. N'DIAYE exprime sa gratitude au Parlement, au gouvernement et au peuple des Pays-Bas pour l'accueil amical qu'ils ont réservé aux Africains. Il déclare que l'élargissement de la Communauté est aujourd'hui le prélude d'un bloc qui pourra compter demain cinq cent millions d'hommes, unis par des multiples liens d'histoire, de géographie et de culture. Ce sont les générations futures qui donneront un sens historique à l'œuvre exaltante construite actuellement.

Après avoir rendu hommage au travail de M. Armengaud, l'orateur dit la satisfaction de la délégation sénégalaise pour la présence aux débats de représentants de l'Ile Maurice, de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Kenya.

Passant en revue les divers points du rapport, M. N'Diaye en souligne tout d'abord les aspects rassurants : l'accroissement des importations de la C.E.E. en provenance des E.A.M.A., le développement des colloques, journées d'étude, foires, expositions, etc., intéressant les E.A.M.A., le passage sans heurts de Yaoundé I à Yaoundé II et le fonctionnement du FED.

Au chapitre des aspects inquiétants, l'orateur signale l'ouverture croissante des marchés des Etats, membres aux produits concurrents des pays tiers, les conséquences néfastes de certains aménagements tarifaires, le fait que la décision qui met fin à une mesure de suspension n'intervient généralement qu'après constatation de dommages, les inquiétudes suscitées par le système des préférences généralisées. Cependant, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté fournira aux Africains l'occasion d'intégrer davantage leurs économies, à l'image d'une Europe élargie et renforcée.

S'il est normal que la Communauté ne soit pas en mesure, au stade actuel, d'indiquer avec précision quel sera l'avenir de l'association après l'élargissement, rien n'empêche les E.A.M.A. d'étudier, produit par produit, comme le fait d'ailleurs la C.E.E. en prévision de l'entrée de la Grande-Bretagne, les risques de perturbations des courants commerciaux établis.

Cette tâche suppose que l'on dispose de statistiques précises sur les courants commerciaux des produits de base ainsi que des produits finis ou semi-finis qui intéressent les états associés et d'un memento exposant, sous une forme simple, les problèmes qui ont marqué jusqu'ici la vie de l'association et les solutions qui leur ont été, ou qui devraient leur être apportées.

Dans quelques semaines, Européens et associés, réunis à Santiago du Chili, pour restructurer le commerce mondial, s'efforceront de ne pas toucher à l'édifice qu'ils ont construit et qui doit être à la fois la fierté de l'Europe et le témoin de leur engagement politique.

(Applaudissements)

M. <u>BERKHOUWER</u> (suppléant Mlle Flesch) rend hommage au rapport particulièrement méritoire de M. Armengaud.

L'orateur se félicite de la manière dont la Conférence parlementaire africaine comprend la coopération et le développement, puisqu'elle est la seule institution internationale où les problèmes qui s'y rapportent sont discutés sur pied d'égalité.

L'orateur ne pense pas qu'il soit utile de jouer les Cassandre en annonçant pour l'an 2000 une division du monde en pays riches et pays pauvres. Les notions de riche et pauvre n'ont qu'une signification très relative. Il en va de même de la notion de "tiers monde"; quels sont le premier et le second'? Il s'agit plutôt de savoir si le monde sera ou ne sera pas. Dans ce monde qui va vers l'unité, tous les pays ont des problèmes communs, comme par exemple l'exode rural et la prolétarisation des grandes villes.

L'association traverse une période critique en raison de trois grands problèmes, à savoir celui des préférences généralisées et de nos rapports particuliers avec les E.A.M.A., celui de l'élargissement de la Communauté, entraînant un élargissement de l'association, et enfin celui de la crise monétaire.

L'élargissement de l'association verra naître des rapports nouveaux avec certains pays d'Afrique et d'Asie. A ce propos, M. Berkhouwer rappelle les liens particuliers unissant l'un des états membres à l'Indonésie, et plaide en faveur d'une ouverture de l'association vers ce pays.

Citant une déclaration de M. le Ministre Diawara, rapportée par le Monde du 29 décembre 1971, l'orateur se déclare favorable à la suggestion de créer une union monétaire entre les pays européens et les pays en voie de développement disposés à y adhérer.

Un des faits les plus remarquables de ce dernier quart de siècle est la disparition des conflits armés entre les grandes puissances. En revanche, la guerre s'est déplacée vers les pays en voie de développement. Les grandes puissances ne sont pas en mesure d'enrayer cet état de choses, et en outre, ce sont elles qui fournissent des armes permettant aux pays pauvres de s'entretuer.

L'orateur adresse un appel à la responsabilité collective de l'association pour la défense des intérêts de tous ceux qui en font partie. Ne pourrait-on, lors de la troisième conférence de la C.N.U.C.E.D., à Santiago du Chili, mettre à l'ordre du jour un accord entre pays industrialisés pour cesser la livraison d'armes au tiers monde ? Si, pour des motifs économiques, un tel accord ne peut être réalisé, il appartiendra aux pays en voie de développement de refuser leur clientèle à l'industrie des armements.

(Applaudissements)

M. BRIOT félicite tout d'abord M. Armengaud dont le rapport, auquel il peut souscrire entièrement, constitue à la fois un bilan et une perspective. Pour l'orateur, l'année 1972 se place à un tournant de l'histoire : elle a vu l'effondrement des institutions créées il y a 25 ans. Les Etats membres de la Communauté, quant à eux, savent ce qui les lie et connaissent leurs limites. Il ne faut pas qu'ils se lancent dans une aventure, il ne faut pas qu'ils acceptent des charges supérieures à leurs moyens. La situation est certes difficile, mais l'Association doit puiser sa force en ellemême, ne pas écouter les "sirènes" et faire preuve de bon sens.

L'élargissement de la Communauté posera des problèmes importants. L'adhésion de la Grande-Bretagne signifie un changement d'horizon, surtout en Afrique, Nos habitudes, nos textes, doivent garder toute leur valeur, mais on peut emprunter à ceux des autres ce qu'ils ont de valable. Dans ce sens, l'adbésion de nouveaux pays peut être un enrichissement.

L'année passée, le monde a connu des bouleversements importants. L'année 1972, durant laquelle il faudra faire face aux conséquences de ces diverses mutations, mettra à l'épreuve la solidité de l'association. Un affaiblissement des courants d'échanges, une réduction des richesses, des perturbations de toutes sortes sont difficiles à supporter. Il faut y apporter des solutions tout d'abord par la conclusion d'accords régionaux, qui peuvent par la suite devenir l'embryon d'accords mondiaux,

L'orateur aborde ensuite certains autres problèmes qui, s'ils peuvent paraître d'une importance moindre, sont néanmoins considérables dans leurs effets. Il souligne dans ce contexte le danger d'une trop grande uniformisation dans l'appellation des produits. Il met d'autre part l'accent sur la disparité inquiétante qui caractérise les divers régimes monétaires. Il est absolument

indispensable de trouver très rapidement une solution qui permette, par exemple, au Fonds européen de développement de conserver ce qu'on a appelé sa "capacité d'aide" et sa "capacité d'action". Enfin, il y a un aspect politique qui mérite d'être souligné : pour cheminer ensemble il faut avoir le même but. Une nouvelle génération a fait son apparition, qui n'a pas nécessairement les mêmes idées. Il faut éviter tout hiatus. Dans ce contexte, l'orateur souligne également l'importance de la formation technique, l'industrialisation n'étant plus un objectif lointain, mais immédiat. Elle doit amener les pays associés à devenir des partenaires "à part entière".

(Applaudissements)

Le <u>PRESIDENT</u> informe que les membres africains et malgache tiendront une réunion à 15 h 45.

Etant donné l'état d'avancement du débat, le Président indique à la Conférence que le délai pour la présentation d'éventuelles propositions de résolution ou d'amendements devrait être avancé à cet après-midi à 16 heures.

La Conférence décide ensuite de suspendre ses travaux et de les reprendre à 16 heures.

La séance est suspendue à 12 h 35.